



le travail

du permanent

VOL. 3 NO 9

INFORMATION

24 MARS 1967

ACCESSIBILITÉ GÉNÉRALE, GRATUITÉ, INCIDENCES SYNDICALES, ETC.

La CSN a présenté un mémoire sur le bill 21 devant le Comité parlementaire de l'éducation

Le 16 mars dernier, à Québec, la CSN a présenté son mémoire devant le Comité Parlementaire sur l'éducation au sujet du Bill 21. Dans un récent numéro de "Documentation" (Education - 1 - i), nous vous avons fait part de l'importance que prend à l'heure actuelle, le Bill 21 dans toute la réforme scolaire et ce que nous avons à lui reprocher. D'autres groupements, ce jour-là, ont aussi fait connaître leur point de vue: la Fédération des Collèges Classiques, la FTQ et l'UGEQ.

Mais avant la présentation du mémoire de la FTQ et du nôtre, un front commun syndical (FTQ, CSN, UCC, CIC et UGEQ) a réclamé, dans une déclaration conjointe, que le Bill 21 garantisse l'accessibilité générale au niveau d'enseignement général et professionnel.

Le soir même, dans le discours du budget, on apprendait que cet enseignement serait gratuit, comme nous l'avions demandé. Mais notre demande allait plus loin que la seule gratuité scolaire. Nous demandions aussi, dans cette déclaration qu'on prévoise:

- 1) l'établissement d'un nombre suffisant d'instituts: pour assurer que tous les cours soient disponibles; que les édifices soient relativement près des élèves;
- 2) le transport gratuit;
- 3) la gratuité de la chambre et de la pension dans certains cas d'éloignement;
- 4) la polyvalence réelle de tous les instituts et des cours qui s'y donnent;
- 5) des allocations familiales plus élevées selon un mode à déterminer.

M. Jean-Jacques Bertrand, ministre de l'Éducation, a répondu à nos demandes que le transport gratuit était déjà une mesure prévue dans les dépenses, que les plans du ministère prévoient effectivement un nombre suffisant d'édifices et la polyvalence des instituts et des cours, que des chambres seraient mises à la disposition des

élèves qui devront s'éloigner de leur domicile (il a cependant omis de préciser si ces chambres seraient gratuites) et que, quant aux allocations familiales, elles concernaient le ministère de la Famille et du Bien-Être mais que tous les députés seraient sans doute heureux d'insister pour qu'elles soient plus élevées.

Ces réponses n'ont satisfait qu'à demi nos réclamations et on a pu retrouver dans notre mémoire les inquiétudes que nous cause le Bill 21 quant à l'accessibilité générale, notamment.

On semble, en effet, au ministère compter uniquement sur les institutions existantes pour établir les nouveaux "collèges" ou "instituts", et ne pas prévoir de construction d'écoles de ce niveau avant plusieurs années. Cette façon de procéder ne nous assure pas qu'il y aura effectivement assez d'instituts pour assurer que tous les étudiants de ce niveau, où qu'ils soient dans la province, pourront en bénéficier.

De plus, l'article 30 du Bill 21 permet à trop d'institutions d'exister en dehors du réseau public et par conséquent de priver nombre d'étudiants des cours auxquels ils ont droit. Ainsi, n'étant pas partie du réseau public, elles pourront passer à côté de la réforme scolaire si bon leur semble, en étant plus ou moins polyvalente, en donnant le niveau d'enseignement général et professionnel mais aussi une ou deux années d'études supplémentaires.

Dans ce mémoire, nous faisons aussi plusieurs réserves quant à la façon dont on veut procéder pour mettre sur pied les conseils d'administration des instituts; celle prévue au Bill 21 nous semble anti-démocratique à bien des points de vue.

Enfin, les incidences syndicales du Bill 21 sont inquiétantes: on n'a rien prévu pour protéger les droits acquis des professeurs qui passeront dans les nouvelles institutions, on a fait totalement abstraction du syndicalisme des

professeurs, on leur a enlevé, par le Bill, plusieurs domaines qui sont actuellement soumis à la négociation. Enfin, le ministre de l'Éducation pourrait être source de conflits scolaires puisque le Bill prévoit que les salaires seront négociés avec les conseils d'administration sur une base locale et acceptés ou rejetés par le ministre. Nous avons clairement réclamé la négociation à l'échelle provinciale avec le ministre.

Le mémoire présenté par la Fédération des Collèges Classiques n'a pas contribué à calmer nos inquiétudes devant le Bill 21. La FCC s'est dit d'accord avec le projet de loi (pour la rédaction duquel elle a été beaucoup consultée d'ailleurs) parce que justement il permet aux collèges classiques existants de procéder comme bon leur semble.

Le mémoire de la FCC

La FCC se réjouit de ce que l'article 30 permette à des collèges classiques de s'intégrer dans le réseau public, à d'autres de s'y associer seulement, à d'autres enfin de donner soit l'enseignement général soit l'enseignement professionnel (ce qui est bien le contraire de la polyvalence). Et à travers tout cela, la FCC réclame elle aussi que l'enseignement de ce niveau soit gratuit, donc que tous ces genres d'institutions soient financés par les fonds publics.

À la fin de son mémoire, la FCC donne le compte-rendu d'une enquête qu'elle a menée auprès de ses collègues-membres. Cette enquête démontre qu'à l'heure actuelle 30 collèges classiques sont prêts à s'intégrer dans le réseau, 13 sont prêts à s'associer à des "instituts" 2 désirent ne donner que l'enseignement général, un se dirige vers l'enseignement universitaire et les autres ne donneront que l'enseignement secondaire.

Si cette situation n'est pas à celle de l'éparpillement et de la dispersion dénoncées par le rapport Parent, elle y ressemble beaucoup, quant à nous.

Le regroupement des bureaux d'assurance-chômage au Québec d'ici 1969

La question de la fermeture des bureaux d'assurance-chômage a souvent été discutée, notamment au Bureau confédéral du mois de décembre à Arvida et à la session sur la main-d'œuvre à Québec. M. de Grosbois, directeur régional intérimaire de la Commission d'Assurance-chômage, qui participait d'ailleurs à cette session, nous a fait parvenir la liste des bureaux et sous-bureaux du Québec avant le regroupement, la liste des bureaux et sous-

bureaux fermés, la liste des bureaux qui seront fermés en 1967, la liste des bureaux de zone et de district après le regroupement et la liste des localités où siège un conseil arbitral.

La date limite pour le regroupement a été fixée à la fin de 1969. Selon M. de Grosbois, la réorganisation n'implique aucune mise-à-pied. Certains toutefois préféreraient laisser le service de la Commission plutôt que de démé-

nager; ils ont alors droit à tous les avantages prévus en pareil cas.

M. de Grosbois précise qu'on ne prévoit pas de diminution de personnel. L'assurabilité de nouvelles classes de travailleurs (agriculture, horticulture, etc.), le personnel additionnel que requerra l'administration dans un système de négociations collectives sont même susceptibles d'augmenter les effectifs.

BUREAUX LOCAUX ET SOUS-BUREAUX AVANT LE REGROUPEMENT

Alma	Lévis	Rouyn
Asbestos	Louiseville	Ste-Agathe des Monts
Baie Comeau	Magog	Ste-Anne de Bellevue
Beauharnois	Maniwaki	St-Hyacinthe
Buckingham	Matane	*Acton Vale
Causapscal	Mont-Laurier	St-Jean
Chandler	Montmagny	St-Jérôme
Chicoutimi	BUREAU REGIONAL	Ste-Thérèse
Cowansville	Mtl Métropolitain	Sept Iles
Dolbeau	*Est	Shawinigan
Drummondville	*Ouest	*Grand'Mère
Farnham	*Nord	Sherbrooke
Forestville	*Centre	*Richmond
Gaspé	*BYP	*East Angus
Granby	*Lachine	*Coaticook
Hull	*Longueuil	Sorel
Joliette	New Richmond	Thetford Mines
Jonquière	Port-Alfred	Trois-Rivières
*Arvida	Québec	Val d'Or
Lachute	*Montmorency	Valleyfield
Lac Mégantic	Rimouski	Victoriaville
La Malbaie	Rivière du Loup	*Plessisville
La Tuque	Roberval	Ville St-Georges

BUREAUX LOCAUX ET SOUS-BUREAUX FERMES

Asbestos	Lachute	*Montmorency
Beauharnois	La Tuque	Ste-Anne de Bellevue
Buckingham	Louiseville	*Acton Vale
Cowansville	Magog	*Grand'Mère
Dolbeau	Maniwaki	*Richmond
Farnham	*Mtl-Centre	*East Angus
Forestville	*Mtl-BYP	*Coaticook
Gaspé	*Mtl-Lachine	*Plessisville
*Arvida	Port-Alfred	

BUREAUX QUI SERONT FERMES EN 1967

Granby	sera desservi par	Sherbrooke
Lac Mégantic	" "	Sherbrooke
New Richmond	" "	Rimouski
St-Hyacinthe	" "	Longueuil
St-Jean	" "	Longueuil
Sorel	" "	Longueuil
Thetford Mines	" "	Québec
Valleyfield	" "	Longueuil
Victoriaville	" "	Sherbrooke

BUREAUX APRES LE REGROUPEMENT

Bureau régional: Montréal

Bureaux de zone (intégrés)

Montréal-Métropolitain
Est
Nord
Ouest

(la suite en page 3)

Les grandes centrales syndicales françaises repensent leur action

Le syndicalisme français n'est pas le même que le nôtre; on en entend surtout parler ici à l'occasion de grèves générales de 24 heures. Mais il semble que dernièrement, les grandes centrales ont décidé de repenser leur action. Voici à ce sujet ce qu'écrivait dans "La Presse" du 7 mars dernier, Jean Mehling, correspondant à Paris. Son article s'intitulait: "Le syndicalisme français cherche sa voie depuis un quart de siècle".

"Le syndicalisme français s'enlise-t-il dans une politique revendicative dont les résultats prouvent l'inanité?

"On est en droit de se le demander, à l'instant où, conscientes d'avoir été mal suivies par leurs adhérents, obligées de constater que ni le gouvernement ni le patronat n'ont été émus par les grèves dites "générales", la

Regroupement des bureaux (suite de la page 2)

Longueuil
Québec
Trois-Rivières
Sherbrooke
Rimouski
Chicoutimi
St-Jérôme
Hull
Rouyn

Bureaux de district

(Vérification et contrôle des prestations)

Baie Comeau
Chandler
Drummondville
Joliette
Rivière du Loup
Roberval
Ville St-Georges

Conseils Arbitraux

Présentement, il n'est pas prévu de changement, sauf peut-être la formation d'un conseil à Baie Comeau ou Sept Îles.

Alma	Rimouski
Chandler	Rivière du Loup
Chicoutimi	Rouyn
Drummondville	St-Jérôme
Hull	Shawinigan
Joliette	Sherbrooke
Montréal	Trois-Rivières
Québec	

C.G.T. (centrale syndicale de "gauche") et la C.F.D.T. (centrale d'inspiration chrétienne) lancent une proclamation commune: abandonner les mouvements revendicatifs d'ampleur nationale, rendre aux responsables syndicaux "de base" et aux adhérents le soin de décider de l'opportunité de leurs actions.

"Le communiqué publié conjointement est difficile à comprendre. Les grandes centrales affirment néanmoins qu'elles renoncent, pour l'instant au moins, à des actions de masse.

"Il est intéressant de s'en demander les raisons.

"Depuis un quart de siècle, le syndicalisme français cherche sa voie.

"Trop longtemps politisé, il s'est ainsi trouvé soumis aux aléas d'une conjoncture politique très variable. Il n'est pas besoin de rappeler au lecteur que, depuis la dernière guerre, la France a connu des bouleversements qui ont nuï, par contrecoup, aux syndicats trop "engagés" sous la houlette de tel ou tel Parti.

"Conjointement à cette dépréciation de l'influence des syndicats, pour motifs politiques, l'amélioration du niveau de vie des Français a rejeté au second plan des préoccupations les campagnes de grève.

"En fait, l'exaspération croissante des consommateurs (cas des grèves de métro, par exemple) traduit, en grande partie, cette désaffectation à l'égard du syndicalisme.

"En somme, la France rejoint, dans le domaine des relations entre Syndicats et "ensemble de la Nation", les

pays d'Europe qui sont ses voisins.

"Il n'est pas douteux que rien n'est moins populaire qu'une grève "générale". La France était (avec l'Italie) le seul pays européen à s'abandonner à de telles chimères, depuis la Deuxième guerre mondiale.

"Il en est résulté aussi, au niveau des "syndicalistes de base", un sentiment d'impuissance, de subordination à une hiérarchie syndicale très bureaucratifiée, dont on constate aujourd'hui le danger: les grandes centrales ne sont plus obéies par leurs "troupes".

"Or, il est indispensable que le syndicalisme français reprenne de la vigueur. Tel est, à mon avis, l'intérêt général de la Nation.

"La mort du syndicalisme constituerait un danger pour les travailleurs, que plus personne ne défendrait.

"Du côté patronal, les revendications, pour désagréables qu'elles soient, constituent un stimulant indispensable.

"Il faut donc que, très rapidement, les décisions syndicales de toutes natures soient prises d'abord au niveau des "adhérents" c'est-à-dire de la "base".

"Sinon la France ouvrière, abandonnée au bureaucratisme des Pouvoirs publics d'un côté, de grandes centrales syndicales ou politiques de l'autre, ne serait plus qu'un instrument passif de la vie nationale.

"Et d'une passivité à l'autre elle perdrait son goût de l'amélioration de ses conditions de vie. L'exemple des pays socialistes est probant à ce sujet.

"Or n'est-ce pas là, essentiellement, que se trouve l'élément le plus important de la croissance économique nationale?"

Plusieurs ont oublié...

Nous avons fait parvenir aux permanents, employés de la CSN ou des fédérations, une enquête sur eux-mêmes qui doit nous permettre de publier, comme promis, la troisième édition du "Travail du Permanent". Plusieurs personnes n'ont pas encore répondu à cette enquête. Nous attendons avec impatience...

La vérité sur le budget provincial

A la suite de la présentation du budget du gouvernement Johnson devant l'Assemblée Législative, jeudi le 16 mars dernier, le président de la CSN, Marcel Pepin, a déclaré ce qui suit:

"Le système d'allocations familiales du Québec créé par le gouvernement de l'Union Nationale fournira en moyenne 80 cents par semaine par enfant au budget familial.

"On peut s'imaginer, à entendre la propagande du gouvernement, que pour une famille pauvre, exemptée de tout impôt en vertu du nouveau budget, le système d'allocations sera beaucoup plus généreux.

"Mais ce n'est pas le cas. Voyons, par exemple, l'homme marié, père de trois enfants en bas âge, qui gagne \$3,000 par année.

"Ce salarié, payait \$5.20 par année en impôt direct au provincial. Il n'en paiera plus et recevra en allocations familiales \$2.12 par semaine en tout, soit un peu moins que 75 cents par enfant.

"Prenons l'ouvrier ou le collet blanc qui gagne \$4,500 par année, père de trois enfants, qui ne bénéficie pas des exemptions dont il bénéficiait auparavant. Il paiera \$57.20 de plus d'impôt. Sa compensation en nouvelles allocations sera de \$105 par année. Il profitera donc d'un surplus de \$47.80 par année, ou de 92 cents par semaine — 30 cents par enfant par semaine.

"Dans le cas où les enfants ont entre 12 et 16 ans, il faut ajouter \$10 par année par enfant à ces sommes, soit 20 cents par semaine.

"Le public sera peut-être surpris en apprenant ces chiffres mais il n'y a pas lieu de s'en étonner.

"C'est qu'en fait le ministre des finances ne redistribue qu'une très mince somme d'argent entre les personnes qui font de très grands salaires et ceux qui ne gagnent pas assez pour vivre décemment.

"Il n'est pas nécessaire d'aller bien loin chercher les explications. Le ministre a tout avoué dans son discours du budget (à la page 43) quand il a dit:

"En d'autres termes, seules les familles à très haut revenu se ressentiront du nouveau régime, et encore elles ne seront pas tellement touchées.

"Prenons le cas d'un père de famille qui gagne \$25,000 par année et qui a cinq enfants. L'abolition de \$300 lui vaut une augmentation d'impôt québécois d'environ \$335. Cependant, s'il a un enfant de 12 ans et de moins de 16, il bénéficiera d'allocations familiales s'élevant à un total annuel de \$225. Dans ce cas son désavantage sera de \$185. Par ailleurs s'il gagnait \$10,000 il serait désavantagé de \$37." (fin de la citation).

"La vérité brutale c'est que les petits et les moyens salariés non seulement paieront la part du lion du nouveau système d'allocations familiales, mais qu'ils paieront également la part du lion des besoins pour le financement général des comptes budgétaires.

"La vérité brutale dans ce budget c'est la taxe de vente que paiera le pauvre comme le riche, taxe portée de 6 à 8 pour cent qui rapportera au gouvernement \$119,000,000 de plus.

"Si l'on songe que la taxe de vente du Québec rapportera autour de \$500,000,000 au cours de l'année fiscale qui débute le premier avril, et que cette somme représente plus de 25% des sommes perçues en impôts, on se rendra compte jusqu'à quel point il est indigne de tenter de faire croire aux

petits salariés qu'ils ne contribueront en rien au budget provincial, qu'ils forment une classe de pauvres à qui le gouvernement, dans un geste magnanime, donne un statut de personnes protégées contre les taxes.

"C'est faux. Les pauvres paient et ils paieront, en vertu du budget provincial qui vient d'être publié.

"Dans bien des cas, les quelques sous d'allocations qu'ils recevront seront rognés par cette taxe de vente. Le ministre estime que les prix augmenteront de 3% au cours de la prochaine année fiscale. N'allons pas croire que les petits salariés n'auront pas à payer ces augmentations. Que leur restera-t-il?

"D'ailleurs, dans la région de Montréal, site de l'Expo, la hausse des prix sera sans doute plus élevée que prévue par le ministre.

"Il est regrettable que si peu soit prévu dans le nouveau budget pour le recyclage de la main-d'oeuvre, soit une somme de \$629,000 pour mettre en place ce service. Cela me semble nettement insuffisant dans les circonstances, à moins que les estimés budgétaires ne recèlent des items qui m'échappent.

"Pour ce qui est des paroles de M. Dozois sur le syndicalisme dans la fonction publique, je préfère attendre quelques jours avant de dire ce que j'en pense."

Demandes d'accréditation

Deux nouveaux syndicats, affiliés à la CSN, ont déposé une demande d'accréditation.

CANADA IRON FOUNDRIES — Le service d'organisation de la CSN a déposé devant la CRT une demande d'accréditation pour le syndicat national des employés de Canada Iron Foundries Ltd. situé à Lachine (Montréal). Cette usine emploie environ 900 travailleurs. Le contrat actuel de travail expire le 1er mai prochain; les employés concernés étaient membres de l'International Union of Electrical Workers.

CKLM — Un syndicat groupant les annonceurs, les novellistes, les techniciens et les employés de bureau du poste radiophonique montréalais, CKLM, a été formé au cours de

la deuxième semaine de mars et sa demande d'accréditation a été déposée devant le CCRO à Ottawa. Le syndicat des employés de CKLM (CSN) groupe 33 employés. M. Jean Robitaille, élu président du syndicat, a été congédié par le poste le jour même de son élection comme président.

"Le Travail du Permanent" — Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN. Responsable: Paule Beaugrand-Champagne. Composé par l'atelier Typofilm Inc. à Montréal, et imprimé par "les Ateliers de la CSN", 1001, rue St-Denis, Montréal, 842-3181.